



« La Pierre Blanche »

Aménagement du carrefour de la RD 1016 et RD 201.

Le carrefour dit "de la Pierre Blanche" connaît actuellement des dysfonctionnements aux heures de pointe, pouvant notamment rendre difficiles les interventions des services d'exploitation, voire des pompiers ou des ambulances en cas d'incident majeur. Par ailleurs, les projets d'aménagement en cours à l'échelle départementale et à l'échelle locale vont engendrer des modifications dans la distribution du trafic routier, susceptibles de dégrader la situation actuelle. Conscient de l'évolution du trafic sur son réseau engendrée par ces différents projets, le Département de l'Oise envisage un certain nombre d'opérations dont l'objectif est la sécurisation et le renforcement du réseau départemental. L'opération a donc pour objet l'amélioration des échanges au niveau du carrefour, dans l'objectif de fluidifier les trafics, sécuriser les échanges et renforcer la desserte des zones d'activités de Creil et Saint-Maximin par la RD 1016.

Le carrefour de la Pierre Blanche a constitué au fil du temps un système d'échanges stratégique entre la Vallée de l'Oise et le plateau forestier de la Haute Pommeraye et d'Halatte pour les liaisons est-ouest, et entre l'agglomération creilloise et la zone commerciale des Haies à Saint-Maximin pour les liaisons nord-sud. Au-delà, l'axe de l'ex RN16 constitue un itinéraire parallèle aux deux autoroutes A1 et A16.

En terme de continuité écologique, l'enjeu principal du projet consiste à ne pas perturber les déplacements actuels de la faune entre les deux massifs boisés au Nord et au Sud de la RD201 à l'Est comme à l'Ouest du projet.

Le projet occupe un territoire nettement contrasté entre :

- A l'est des espaces naturels à dominante forestière,
- A l'ouest une vallée "sauvage" descendant vers l'Oise et partiellement empruntée par le tracé de la RD 201,

→ Et au nord comme au sud, une urbanisation récente et spécialisée : commerces au sud, équipement d'agglomération (Hôpital, SDIS) et résidences au nord. Le parti pris paysager général vise à améliorer la perméabilité du territoire en faveur du déplacement des espèces. L'objectif consiste à mettre en relation les différents réservoirs et au-delà, de relayer les continuités écologiques de l'agglomération. Ces trames reposent sur des continuités linéaires végétalisées, aussi appelées corridors, permettant le déplacement de la faune.

Le projet permet de libérer des emprises qui pourraient être "redonnées" à la nature à l'issue des travaux : forêts et boisements principalement. En outre, le programme a pour objectifs paysagers et écologiques, de renforcer la cohérence environnementale d'ensemble :

- En démolissant les emprises de voiries abandonnées et en les renaturant.
- En reconstituant des lisières forestières à l'est de la RD1016.
- Le long de la ZAE des Haies, en créant un massif boisé de part et d'autres de la RD201 et un cordon boisé à l'ouest de la RD1016.
- En créant de part et d'autres de la RD201 de larges noues d'infiltrations recueillant les eaux pluviales des plateformes de chaussées, épurées par des filtres à sables.
- En créant au centre du futur giratoire et sur les terre-pleins centraux de la RD201 des zones de prairies temporaires pour l'aménagement de la future trémie.

Dans le cadre du projet d'aménagement, il est proposé de retenir les principes d'assainissement suivants :

- Mise en place d'un réseau d'assainissement séparatif en affectant les fossés de la route aux bassins versants naturels interceptés ;
- Mise en place d'ouvrages d'infiltration, pour les eaux de voiries, composés de noues infiltrantes.

→ LIEU
Creil et Saint-Maximin (60)

→ Maîtrise d'ouvrage
Département de l'Oise

→ EQUIPE
ERA (mandataire - Ingénieur conseil)
L'Anton et Associés,
Paysagiste-Urbaniste,
Coredia (BET OA), inger CEBTP
(expertise ingénierie),
ZOOM (écologue)

→ MISSION
Mission complète (EP, DIAG - AVP
- PRO DCE - Analyse - VISA - DET
- OPC - AOR)

→ COÛT DES TRAVAUX
24.7 M d'€ HT dont 7.7 M d'€ HT
pour l'ouvrage d'art

→ SUPERFICIE
15 ha

→ DATES
Etudes
Mise en service
2019
2026

- En terme de continuité écologique, l'enjeu principal du projet consiste à ne pas perturber les déplacements actuels de la faune entre les deux massifs boisés au Nord et au Sud de la RD201 à l'Est comme à l'Ouest du projet.



PHOTOMONTAGE DU GIRATOIRE VUE DE HAUT



EXISTANT



ÉTAT PROJETÉ

